

10 ans de congé de maternité

## Fiche d'information concernant les dispositions sur le congé maternité dans une sélection de branches et de professions (économie privée)

### 1. Minimum légal de 14 semaines / 80% salaire

Installations électriques  
Technique du bâtiment  
Construction métallique  
Menuiserie  
Installation et finition  
Carrosserie  
Hôtellerie-restauration  
Branche de la sécurité privée  
Nettoyage Suisse romande

### 2. Dispositions plus avantageuses que le minimum légal

Branche	Disposition de la CCT
Nettoyage Suisse alémanique	16 semaines / 80%
Secteur principal de la construction	16 semaines / 100%
<b>Holcim Suisse</b>	<b>18 semaines / 100%</b>
Plâtrerie et peinture	16 semaines / 80%
Toitures et façades	16 semaines / 80%
Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM)	16 semaines / 100%
Horlogerie	16 semaines / 100%
<b>Stadler Rail</b>	<b>18 semaines / 100%</b>
<b>Chimie bâloise</b>	<b>18 semaines / 100%</b>
<b>Cilag (Schaffhouse)</b>	<b>18 semaines / 100%</b>
<b>Johnson Controls</b>	<b>18 semaines / 100%</b>
Industrie suisse du chocolat	16 semaines / 100%
COOP	16 semaines / 100%
<b>Migros</b>	<b>18 semaines / 100%</b>
Commerce de détail Genève	16 semaines / 100%
<b>elvetino</b>	<b>18 semaines / 100%</b>

## **Extraits tirés de l'analyse des effets de l'assurance-maternité faite par l'Office fédéral des assurances sociales<sup>1</sup>**

### **«Modification de la durée et du montant de l'allocation»**

Parmi les entreprises interrogées qui versaient à leurs employées une allocation de maternité plus généreuse que le montant obligatoire avant 2005, 75% ont maintenu ce montant, 25% l'ont réduit afin de le ramener au minimum légal et 3% ont amélioré leur réglementation.

### **«Abaissement de l'ancienne prestation au niveau de la prestation obligatoire»**

Les femmes qui ont connu une dégradation de leur allocation sont pour la plupart actives dans des branches typiquement masculines (bâtiment, industrie, stockage, transport et commerce). Mais les petites et moyennes entreprises (PME) ayant un pourcentage élevé de femmes, comme l'hôtellerie-restauration ou la boulangerie, ont aussi adapté vers le bas leur protection de la maternité en ce qui concerne le montant de la prestation ou la durée du congé.

### **«Prestations supérieures au montant obligatoire, restées inchangées»**

Ce sont surtout les entreprises employant un pourcentage élevé de femmes qui ont conservé leurs prestations généreuses en termes de durée et de montant de l'allocation. Les employeurs qui ont surtout besoin de femmes qualifiées (hôpitaux, banques, assurances et administration publique) continuent à offrir une meilleure protection des mères que ceux qui ont besoin de femmes peu qualifiées. On constate également une différence entre la Suisse latine et la Suisse alémanique: dans la Suisse latine, les femmes touchent nettement plus souvent leur salaire entier sur une plus longue durée, tandis qu'en Suisse alémanique, les entreprises versent généralement 80% du salaire pendant 14 semaines.

Plus de 60% des femmes prennent un congé de maternité plus long que les 14 semaines prévues par la loi. Les employeurs ne financent cette partie non obligatoire que pour 50% d'entre elles. 37 % des femmes prennent un congé sans solde et les employeurs assument une partie du coût pour 13 % d'entre elles. Les femmes ayant un revenu moyen (67 %) ou élevé (76 %) prennent beaucoup plus souvent un congé plus long que celles ayant un faible revenu (32 %).

*(Extraits du résumé d'ensemble de l'OFAS)*

### **Point 3.7: «Utilisation des fonds libérés»**

Dans quatre des sept entreprises interrogées, les moyens financiers libérés grâce à l'introduction de l'AMat servent à financer un congé paternité. A la banque cantonale, ce congé est d'une semaine pour le premier enfant et de deux semaines pour les enfants suivants, à l'hôpital cantonal et chez le grand distributeur, il est de cinq jours à chaque enfant et de quatre jours chez le fournisseur horloger. Dans aucune des sept entreprises interrogées il n'existe de structure d'accueil interne ou de contribution aux frais de garde dans une structure d'accueil externe.

La banque cantonale verse une allocation familiale supérieure au montant de l'allocation obligatoire pour enfant et pour la formation professionnelle. Le fournisseur horloger contribue au paiement de l'assurance-maladie des enfants. La mère bénéficie en outre d'au maximum trois jours de congé payé à chaque fois qu'elle doit s'absenter pour des raisons impératives à cause d'un enfant. C'est par exemple le cas quand un enfant est malade et que la mère ne trouve personne pour s'occuper de lui ou quand elle doit assister à une réunion à l'école. (p. 23)

1<sup>er</sup> juillet 2015 / Compilation faite par Unia

---

<sup>1</sup> Office fédéral des assurances sociales, Analyse «Effets de l'assurance-maternité». Rapport final. Bâle, 2012